

Lettre d'infos

Comment bien trier ses déchets ?

Madame, Monsieur,

En cette période très difficile, le Service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Sud Territoire vous adresse ses meilleurs vœux pour 2021, prenez bien soin de vous et de vos proches.

Nous avons le plaisir de vous envoyer le calendrier des collectes pour l'année 2021.

Nous vous félicitons pour le geste que vous faites en triant vos emballages recyclables. La qualité du tri peut encore être améliorée. Au moment de trier vos emballages vous avez parfois des interrogations. Afin de limiter vos interrogations et les erreurs éventuelles, nous vous rappelons les consignes de tri ci-jointes.

Les emballages qui doivent être déposés en vrac (sans sac plastique) dans le bac à couvercle jaune, sont les suivants :

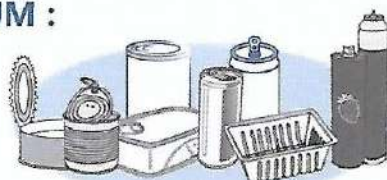
> EMBALLAGES PLASTIQUES :

- Bouteilles
- Flacons
- Bidons



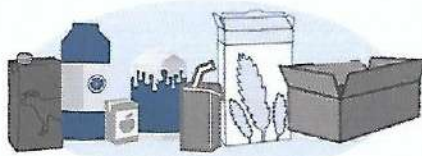
> EMBALLAGES ACIER ET ALUMINIUM :

- Canettes aluminium
- Boîtes de conserves
- Aérosols
- Barquettes en aluminium



> CARTONS D'EMBALLAGE :

- Carton
- Briques alimentaires
- Boîtes



> PAPIERS :

- Journaux
- Magazines, catalogues
- Publicité
- Enveloppes



Merci de bien respecter les consignes de tri. N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition pour vous aider à bien trier. Votre bac jaune peut être refusé à la collecte si les consignes ne sont pas respectées.



Communauté de Communes
du Sud Territoire
Service Ordures Ménagères
6 Rue Juvénal Viellard
90600 GRANDVILLARS
03 84 36 32 86

Le saviez-vous ?

- > 1 tonne de matière plastique recyclée fait économiser environ 800 kilos de pétrole brut.
- > Fabriquer de l'aluminium à partir d'emballages recyclés permet d'économiser 95 % de l'énergie nécessaire à sa fabrication lors de la première fusion.
- > 1 tonne d'acier recyclée fait économiser 1 tonne de minerai de fer.
- > 1 tonne de papier recyclé équivaut à 20 000 litres d'eau économisés



Le recyclage des déchets est devenu un impératif pour donner une seconde vie aux emballages et économiser de l'énergie tout en préservant les ressources naturelles (pétrole, silice, bauxite, acier, bois...).

Il consiste à organiser la transformation de déchets en matières premières recyclées répondant aux cahiers des charges des industries consommatrices.

Le centre de tri va grouper mécaniquement et manuellement les déchets par type de produits. On va ainsi séparer les plastiques, les cartons, les briques alimentaires, les métaux, l'aluminium, etc...

QUE FAIT-ON AVEC ?

27 BOUTEILLES PLASTIQUES	➤➤		UNE POLAIRE
2 JOURNAUX	➤➤		100 FEUILLES DE PAPIER RECYCLE
670 CANETTES	➤➤		UN VELO EN ALUMINIUM
8 BOÎTES DE CONSERVE	➤➤		UNE CASSEROLE

Grâce à son organisation, le Groupe Schroll est en mesure de traiter dans les meilleures conditions techniques et économiques, une large gamme de déchets. Votre geste constitue un pré-tri. La qualité de ce tri est essentielle pour la suite du processus.

Nous comptons vivement sur votre coopération, en triant correctement vos emballages, vous formez le premier maillon de la chaîne du recyclage, nous vous remercions pour votre geste éco-citoyen.

Vous pouvez également trouver les consignes de tri sur le site web : www.consignesdetri.fr ou télécharger l'application Guide du Tri, ou sur le site de la Communauté de Communes du Sud Territoire : www.cc-sud-territoire.fr.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.